

N°DCS2024_07_019

 Département de l'Ain
 Arrondissement de Bourg-en-Bresse



Nombre de délégués élus : 49
 Nombre de délégués en exercice : 49
 Nombre de délégués votants : 29
 (30 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du mercredi 10 juillet 2024

Date de Convocation : 02 juillet 2024

EPCI membres	Délégués titulaires	Présents	Excusés	Absents	Donne pouvoir à	Délégués suppléants	Présents	Absents	Délégués titulaires remplacés
Grand Bourg Agglomération	Henri BERNIGAUD		X			Alain BACONNET		X	
	François BOZONNET	X				Jean-Luc BERNARD	X		Baptiste DAUJAT
	Bernard BRIDON	X				Christophe CHARTIER		X	
	Michel CHANEL		X			Isabelle COMTET		X	
	Baptiste DAUJAT		X			Yann CUBY		X	
	Guillaume FAUVET	X				Benoît FEUVRIER		X	
	Michel GIVORD	X				Stéphane GEORGE	X		Michel CHANEL
	Serge GUERIN	X				Magali GRACIO		X	
	Christophe JOLY			X		Christophe LAURENSON		X	
	Marial LOISY	X				Pascal LEGRAIS-BOUCHER	X		Henri BERNIGAUD
	Franck MOISSON	X				Hubert MARTIN		X	
	Georges PICOT			X		Morgan MERLE		X	
	Françoise POTHIER		X		Gérard BRANCHY	Jacques MEURENAND		X	
	Fabien RELAVE			X		Arnold MORANDAT		X	
Jean-Michel SIMONET		X			Fabienne PEDOUX		X		
Jean-Michel VANDEL	X				Fabien PUVILAND	X		Jean-Michel SIMONET	
Communauté Communes de la Dombes	Gérard BRANCHY	X				Olivier BONNEFIN		X	
	Denis CHARNAY			X		Nicolas CLAIR		X	
	Jean-Marc CHATELET	X				Philippe DIARD		X	
	Francis DUMONT			X		Isabelle DUBOIS		X	
	Jean-François FERRIER			X		Gilles DUBOST		X	
	Bernard GILLET			X		Pascale ECORCE		X	
	André GIMOND	X				Pascal GAGNOLET		X	
	Arnaud GRAND			X		Jean-Michel GAUTHIER		X	
	Alain JAYR		X			Christine GRIMOUD		X	
	Ludovic LOREAU			X		Frédéric HAUPERT		X	
	Pascal MANGUELIN			X		Claire JACQUIER		X	
	Gérard MAURE			X		Hervé OTTAVIOLI		X	
	Chantal MUZY			X		Philippe PAILLASSON		X	
	Sonia PERI		X			Philippe PERREAULT		X	
	Laurent PERRADIN		X			Olivier POLLIN		X	
	Philippe POTTIER	X				Hubert SINARDET		X	
Noël RAVET			X		Didier VANDORT		X		
Communauté Communes de la Veyle	Guillaume AGATY			X		Jean-Claude AUBLANC	X		Pierre GONNARD
	Richard BOACHON		X			Jean-Jacques BILLET	X		Julien FARGEOT
	Paul BOULANGER			X		Bernard CHEVALIER		X	
	Francis BOURGEOIS			X		Stéphanie COURTIAL		X	
	Vincent BROYER	X				Michèle DANNACHER		X	
	Michel DUBOST	X				Julien DAUJAT		X	
	Patrick DURANDIN	X				François GABILLET		X	
	Julien FARGEOT			X		Charlène LABELME		X	
	Jean-Louis GIVORD	X				Jean-Paul LAUNAY		X	
	Pierre GONNARD		X			Joël MONIER	X		Richard BOACHON
	Christian LORIN	X				Florian MOREL		X	
	Jean-Marie MANIGAND	X				Alexandre MUZY		X	
	Luc MICHEL	X				Christian PACCOUD		X	
	Dominique MOREL	X				Claude RABUEL	X		Leslie VOLATIER
	Vincent MOREL			X		Clément RENOUD		X	
Leslie VOLATIER			X		Matthieu ROBELIN	X		Vincent MOREL	

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi dix juillet, à vingt heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis à la salle des fêtes de Vonnas, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANCHY, dûment convoqués conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 2015-178 du 23 février 2015 relative à la simplification des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance :

Patrick DURANDIN

Objet :

Signature de la convention indemnisant les pertes d'exploitation agricoles au droit des aménagements de la Veyle à La Frétaz (Servas)

EXPOSE

Dans le cadre du projet d'aménagement de la Veyle à La Frétaz, le Syndicat Mixte Veyle Vivante (SMVV) doit signer une convention d'indemnisation pour perte d'exploitation avec Monsieur Jean-Marc FAVIER dont les terres font l'objet d'une acquisition foncière par le syndicat.

L'objectif de cette convention est de compenser l'exploitant pour la perte de revenus qu'il va subir suite à l'acquisition de ses terres.

La convention précise plusieurs points importants, notamment :

- Le montant de l'indemnisation ;
- Les modalités de versement de l'indemnisation ;
- Les mesures de réinstallation de l'exploitant....

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° DCS2022_07_373 du 12 juillet 2022 désignant de façon permanente le secrétaire de séances des assemblées délibérantes, et de son suppléant en cas d'empêchement ;

Considérant que la proposition de convention a été adressé par courriel aux membres du Comité Syndical en même temps que les documents de séance du 10 juillet 2024 ;

Considérant qu'après lecture de la proposition de convention, aucune observation n'a été formulée ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention présentée à l'assemblée délibérante ;

ACCEPTE que le Président conclût avec Monsieur Jean-Marc FAVIER, la convention correspondante annexée à la présente délibération et les éventuels avenants ;

AUTORISE le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre des dispositions fixées par ladite convention.

Fait et délibéré à Vonnas, l'an, mois et jour susdits.

Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur.

Le Président,
Gérard BRANCHY



Le Secrétaire de séance,
Patrick DURANDIN



Délibération rendue exécutoire
Date de la publication : 12.07.2024

Le Président certifie, sous sa responsabilité, que la présente délibération figurant dans la liste des délibérations examinées par le Comité Syndical a été publiée et mise en ligne sur le site internet du Syndicat Mixte Veyle Vivante.